

# bulletin d'adhésion

Les informations que vous allez fournir en remplissant ce bulletin figureront dans le fichier informatisé du syndicat. Ce fichier est conforme à la réglementation sur la protection des données personnelles qui est décrite au verso de ce document.

**Il est très important de communiquer votre adresse e-mail (courriel) car certaines informations du syndicat (comme les newsletters) ne vous seront transmises que par ce moyen. De même pour votre numéro de téléphone mobile qui peut être utilisé pour recevoir des informations du syndicat (voir plus bas).**

N'oubliez pas de dater et signer ce document avant de le remettre ou de le transmettre.

<b>identité</b>	<p>nom _____ prénom _____</p> <p>sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> date de naissance _____</p> <p style="margin-left: 150px;"><small>jour mois année</small></p>
<b>postage</b>	<p><i>je souhaite recevoir les messages du syndicat ainsi que ses publications imprimées et ses courriers</i></p> <p style="text-align: center;">à domicile au service (1 seul choix possible pour chaque ligne)</p> <p>e-mail (courriel) <input type="radio"/> <input type="radio"/> selon votre choix de lieu de réception, écrivez ci-dessous votre adresse e-mail (courriel) :</p> <p>publications <input type="radio"/> <input type="radio"/> _____</p> <p>courriers <input type="radio"/> <input type="radio"/> (merci d'écrire lisiblement pour éviter ensuite les erreurs d'adressage)</p>
<b>domicile</b>	<p>adresse _____</p> <p>_____</p> <p>code postal _____ commune _____</p> <p>téléphone mobile _____</p> <p>fixe _____</p> <p>Cochez la case ci-après si vous ne souhaitez pas recevoir les informations du syndicat sur votre téléphone mobile <input type="checkbox"/></p>
<b>employeur</b>	<p>collectivité employeur _____</p> <p>service _____</p> <p>téléphone _____</p>
<b>emploi</b>	<p>titulaire <input type="checkbox"/> stagiaire <input type="checkbox"/> contractuel <input type="checkbox"/> catégorie <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> assistante maternelle <input type="checkbox"/></p> <p>grade _____</p> <p>fonction (facultatif) _____</p> <p>saire annuel net imposable de l'année précédente _____ €</p> <p>(indiqué au bas de la fiche de paie de décembre)</p>
<b>PAC et RIB</b>	<p><b>Le Prélèvement Automatique des Cotisations (PAC) facilite grandement la gestion financière du syndicat. C'est pourquoi nous vous incitons à faire ce choix. Mais vous pourrez l'interrompre à tout moment si vous le décidez.</b></p> <p>j'opte pour le Prélèvement Automatique des Cotisations <input type="checkbox"/></p> <p>identifiant du compte à débiter (IBAN) - merci de joindre à ce bulletin un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)</p> <p>_____ _____</p>

## protection des données personnelles

Comme indiqué au recto, les informations qui vous sont demandées dans ce bulletin figureront dans un fichier informatisé.

Celui-ci respecte les règles fixées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004) "relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés" et par le règlement général européen 2016/679 sur la protection des données (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

*Vous pourrez exercer à tout moment vos droits d'accès et de rectification aux données nominatives vous concernant contenues dans le fichier du syndicat.*

**Nous certifions que vos données seront utilisées uniquement en interne par et pour le syndicat.**

## se syndiquer, combien ça coûte ?

### calcul de la cotisation

Le taux de la cotisation est de **0,50% du salaire net mensuel** (*calculé sur la base du salaire annuel net imposable de l'année précédente* - d'où l'information demandée au recto).

Elle est payable par trimestre (30 janvier, 30 avril, 30 juillet, 30 octobre) par prélèvement automatique.

### cotisation réelle

Depuis la loi fiscale de 2013, la cotisation syndicale bénéficie du **crédit d'impôt de 66%**, ce qui veut dire que :

- pour les adhérent·es imposables, la cotisation annuelle est déductible du montant de l'impôt à hauteur de 66% ;
- pour les adhérent·es non-imposables (ou si la réduction est supérieure à l'impôt), la cotisation annuelle est remboursée à hauteur de 66% par l'administration fiscale.

J'adhère au syndicat Sud Collectivités Territoriales 35

après avoir pris connaissance des informations ci-dessus

fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

(signature)

*Bulletin à envoyer, sous enveloppe, à : syndicat Sud CT 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex*

cadre réservé au syndicat - merci de ne rien écrire ci-dessous